

Nom - Prénom	Classe	Ech.	INA	IB	Date d'effet	ACC
Agents						
Waneissi (Antoine) (REC)	3	1	258	309	14.01.07	
Wassin (Michel)	3	1	237	282	01.03.07	
Yannick (Varinka)	3	1	237	282	17.03.07	
Préposés						
Arnal (Gill) (REC)	3	1	225	265	01.03.07	
Sinyeue (François)	3	1	205	235	01.03.07	

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2007-3050/GNC-Pr du 16 mai 2007 relatif à l'avancement de classe d'agents de divers cadres territoriaux au titre des années 2006 et 2007

Article 1^{er} : Les agents en position d'activité sous l'autorité du directeur du centre hospitalier spécialisé "Albert Bousquet" dont les noms suivent, bénéficient au titre des années 2006 et 2007 des promotions de classe indiquées ci-après :

Nom – Prénom	Corps	Cadre	Classe	Echelon	INA	IB	Date d'effet	ACC
Bocq (Sylvie)	Infirmière	CPPNC	PI 1	1	410	530	28/01/07	/
Cherrad (Christel) née Gobbi	Infirmière	CPPNC	NI 1	1	329	411	06/06/07	/
De Bernard (Véronique)	Aide soignante	CPPNC	PI 3	1	295	365	28/02/07	/
Dutault (Carole) née Keravec	Psychologue	CTS	1	1	456	597	01/05/07	/
Imassi (René)	Psychologue	CTS	1	1	456	597	25/01/07	/
Jejewed (Marie)	Aide soignante	CPPNC	PI 1	1	259	310	01/03/07	/
Jousse (Anne-Laure)	Infirmière	CPPNC	NI 1	1	329	411	02/05/07	/
Kiener (Josiane) née Dubois, décédée	Infirmière	CPPNC	PI 1	1	410	530	01/01/07	/
Lambolez (Geneviève) née Mathieu	Infirmière	CPPNC	PI 1	1	410	530	03/04/07	/
Leroy (Nathalie)	Infirmière	CPPNC	NI 1	1	329	411	11/06/07	/
Mana (James)	Infirmier	CPPNC	PI 2	1	363	460	04/03/07	/
Neporo (Catherine)	Aide soignante	CPPNC	NI 1	1	240	285	01/04/07	/
Thivet (Maryvonne) née Darrasse	Assistante sociale	CTAS	PI 1	1	375	480	25/02/07	/
Ujicas (Marie-Louise) née Neimbo	Aide soignante	CPPNC	PI 3	1	295	365	27/02/07	/
Van Laethem (Marie-Catherine) née Tognon	Infirmière	CPPNC	NI 1	1	329	411	01/03/07	/
Véronique (Mathieu)	Aide soignant	CPPNC	NI 1	1	240	285	23/10/06	/
Waheo (Raymond)	Infirmier	CPPNC	PI 1	1	410	530	04/05/07	/

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2007-3052/GNC-Pr du 16 mai 2007 relatif au recrutement sur titre de Mlle Gondoin Christelle dans le corps des infirmiers relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2007, Mlle Gondoin (Christelle), titulaire du diplôme d'Etat d'infirmière, est recrutée sur titre en qualité d'infirmière stagiaire (INA : 269 - IB : 324) relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter de la même date, Mlle Gondoin est soumise à un stage probatoire d'un an et est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du président de l'assemblée de la province Sud.

Article 3 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2007-3054/GNC-Pr du 16 mai 2007 relatif au recrutement sur titre de M. Coutures Emmanuel en qualité d'ingénieur stagiaire du cadre territorial de l'économie rurale

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} juin 2007, M. Coutures (Emmanuel), titulaire du diplôme d'ingénieur agronome de l'école nationale supérieure agronomique de Rennes, est recruté sur titre en qualité d'ingénieur stagiaire (INA : 339 - IB : 425) du cadre territorial de l'économie rurale.

Article 2 : A compter de la même date, M. Coutures est soumis à un stage probatoire d'un an et est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du président de l'assemblée de la province Sud.

Article 3 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2007-3056/GNC-Pr du 16 mai 2007 relatif à la promotion de classe d'une adjointe d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2007, Mme Rossard épouse Bene (Marie-Rose) est promue au grade d'adjoint d'éducation 2^e classe 1^{er} échelon (INA : 363 - IB : 459) du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie (ACC épuisée).

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.